

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil Municipal**

#### **2018 – 12 – 05 - BUDGET DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE GUJAN-MESTRAS : BUDGET PRIMITIF 2019**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

#### **PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY , Annie DUROUX (arrivée à 18h43), Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE (arrivée à 18h43), Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Michèle BOURGOIN donne procuration à Monique POISSON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

#### **ABSENT**

Jacques CHAUVET

**François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance**

Conformément aux articles L.133-8 et R.133-15 du code du tourisme et R.2231-46 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme de Gujan-Mestras doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A la suite du débat d'orientation budgétaire 2019 qui s'est tenu lors du Comité de Direction de l'EPIC le 12 octobre, les membres de l'EPIC ont approuvé le budget primitif 2019 le 30 novembre dernier. Ce document est joint à la présente délibération.

**Au niveau des recettes d'exploitation dont le montant s'élève à 698 800 €, il est prévu:**

- Maison de l'Huître	180 000 €	26% des recettes
- Camping municipal de Verdalle	316 000 €	45 % des recettes
- Office de Tourisme	38 800 €	6% des recettes
- Balade des 7 Ports	1 000 €	
- Taxe de séjour	115 000 €	16% des recettes
- Atténuation de charges	28 000 €	4% des recettes

Afin d'équilibrer le budget primitif 2019, il est inscrit en complément des recettes directement générées ou perçues par l'EPIC, une subvention de la ville de Gujan-Mestras pour un montant de 20 000 € (3% des recettes), identique à 2018.

**La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 698 800 €.**

*Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 011	Charges à caractère général:	250 310 €
- Chapitre 012	Charges de personnel:	422 490 €
- Chapitre 65	Autres charges de gestion courante:	700 €
- Chapitre 66	Charges financières:	1 200 €
- Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 600 €
- Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections:	17 700 €
- Chapitre 023	Virement à la section d'investissement :	4 800 €

*Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 70	Vente de produits, prestation de services :	535 800 €
- Chapitre 75	Autres produits de gestion courante:	115 000 €
- Chapitre 013	Atténuation de charges:	28 000 €
- Chapitre 77	Subvention et produits exceptionnels:	20 000 €

**La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 22 500 €.**

*Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 20	Immobilisations incorporelles :	2 000 €
- Chapitre 21	Immobilisations corporelles :	17 000 €
- Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées :	3 500 €

*Les recettes d'investissement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 028	Amortissements des immobilisations :	17 700 €
- Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement :	4 800 €

**Le budget primitif 2019 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras s'équilibre donc globalement à 721 300 €.**

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2019 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras tel que présenté.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre,

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le..20.décembre.2018  
GUJAN-MESTRAS le..20.décembre 2018